GARANTIE VISALE et séjour étudiant

SOILIH MOHAMED AHMED

soilih3398421@gmail.com

Tel: 0693497534 NE: 30/05/1996

Objet: ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Madame, Monsieur

Je soussigné monsieur soilih mohamed atteste sur l'honneur que ma garantie visale est actuellement est en cours de validité. Son renouvellement ne peut se faire qu'à partir du mois d'août.

En outre, mon titre de séjour étudiant est toujours valide, il ne se renouvelle qu'à partir du mois d'octobre.

A SAINT DENIS LA REUNION LE 12/06/2022